Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 2 (1914)

Heft: 19

Artikel: Lendemain de scrutin

Autor: Honegger, K.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-249608

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lendemain de scrutin.

Zurich, le 15 avril 1914.

Chère Mademoiselle,

Je voudrais vous demander deux rectifications à votre article « Lendemain de scrutin », paru dans le *Mouvement Féministe* du 10 avril.

1° Je tiens à vous faire remarquer que Genève n'est pas le premier des cantons suisses où le principe des droits de la femme ait été soumis à une votation. En effet, les électeurs zurichois ont eu à se prononcer en 1911, lors d'une modification de la Constitution rendue nécessaire justement par l'introduction des femmes dans les tribunaux de prud'hommes, sur ce même principe.

2° Je tiens à protester contre le terme « votation populaire » que vous employez à plusieurs reprises. J'estime que nous autres suffragistes nous ne devons pas nous servir de ces expressions qui ne correspondent pas à la vérité. Nous ne parlerons de *votation populaire* que lorsque les femmes y participeront dans la plénitude de leurs droits.

Recevez, chère Mademoiselle, mes cordiales salutations.

K. Honegger.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

M. Wolff. *Paternité*, pièce en 4 actes. — La Chaux-de-Fonds, chez l'auteur, Parc, 130. 1 fr. 25.

Voici un drame écrit par une femme sur un sujet qui ne saurait laisser froide aucune femme de cœur: il s'agit de la jeune fille séduite, rendue mère et abandonnée.

Dans la pièce de Mme Wolff, le personnage le plus coupable n'est pas celui qu'on pourrait croire: le père de l'enfant. Ce dernier a eu le grand tort d'accueillir trop aisément des calomnies répandues à dessein sur le compte de la pauvre fille, et de se laisser fiancer avec une autre, ignorant d'ailleurs, presque jusqu'au bout, l'état et la maternité tragique de la malheureuse Lucie Favre.

Le mauvais génie de *Paternité*, c'est l'industriel Constant Bélisaire, ex-patron de la victime aimée et séduite par son propre fils. Néanmoins, malgré tout ce qu'il met en œuvre pour étouffer la vérité et la justice, l'une et l'autre finissent par triompher. Ernest Bélisaire, détrompé, épousera de son plein gré la mère de son enfant, en faisant par là, il est vrai, une autre victime innocente: sa fiancée.

L'idée généreuse qui a donné naissance à *Paternité* n'est pas la seule que l'auteur ait voulu développer dans sa pièce. La préface de Mme Wolff nous dit que « souvent les jeunes hommes sont amenés à commettre cette lâcheté (l'abandon de la jeune fille rendue mère) par ceux-là même qui devraient être leurs meilleurs guides ». C'est là une observation très juste. Que de fois les pères — et d'ailleurs les mères aussi — prêchent l'abandon et ne craignent pas d'employer les menaces pour l'obtenir de leurs fils! Leur excuse? C'est Ernest Bélisaire qui la formule ainsi: « Les parents sont parfois mauvais juges et mauvais conseillers. Dans leur amour égoïste, ils choisissent pour leur enfant la route la plus douce, la plus belle, la plus ensoleillée... sans s'inquiéter un seul instant s'ils lui font suivre le chemin de l'honneur et du devoir.

Cela encore est justement observé. J'ajouterai une autre circonstance atténuante à alléguer en faveur de ces parents aveugles: la complicité lâche et tacite de la société.

Paternité a été représenté à la Chaux-de-Fonds en français, et à Berne en espéranto.

L. Péris.

A travers les Sociétés

Sous cette rubrique, nous réservons toujours une place dans nos colonnes aux informations que les Sociétés féminines ou d'intérêt féminin de la Suisse romande désirent communiquer à nos lecteurs: annonces de conférences d'intérêt général, brefs comptes-rendus de séances, programmes d'activité, etc. Les textes destinés à cette rubrique doivent parvenir à la rédaction du Mouvement Féministe *avant le 1er de chaque mois, dernier délai.*

Nous prions instamment nos correspondantes de bien vouloir nous envoyer leurs communications prêtes à être remises à l'imprimeur, c'est-à-dire déjà rédigées, sans abréviations dans le texte, écrites d'un seul côté de la page, et d'une longueur n'excédant pas quinze lignes.

Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — A la suite de l'Assemblée de Winterthour, le Comité nouvellement élu a constitué son Bureau de la façon suivante: Présidente: Mlle Gourd (Genève); vice-présidente: Mlle Müller (Berne); secrétaire: Mme Vulliomenet-Challandes (La Chaux-de-Fonds); trésorière: Mlle Honegger (Zurich). Il a décidé, en outre, de mettre à l'étude la création de nouveaux groupes pour rendre la propagande plus intense dans notre pays.

Genève. — *Association pour le Suffrage féminin.* — Après l'énorme effort en faveur des prud'femmes, et avant de recommencer la campagne à ce sujet, notre Association avait besoin de reprendre haleine. Aussi n'avons-nous rien de particulier à signaler ce mois, sauf l'organisation de notre assemblée générale annuelle. Celle-ci a été fixée au dimanche 7 juin, à 6 h. du soir, aura lieu exceptionnellement à la campagne, à Céligny, et sera suivie d'un souper, pour offrir à nos membres l'occasion de se rencontrer ailleurs que dans des séances de discussion. Une circulaire ultérieure leur donnera du reste tous les détails.

E. Gd.

Union des Femmes. — Notre assemblée générale de printemps vient de réélire le comité, composé maintenant de Mlle Meyer, de Mmes Chaponnière-Chaix, Kather, Rappaport, et de Mlles Gourd, Pittard et Segond. Les voix ont été unanimes à maintenir à la présidence notre excellente présidente, Mlle Meyer. Assemblée générale substantielle où l'on a entendu, outre la lecture des rapports, des communications diverses et d'un grand intérêt. Mme Chaponnière a mis les membres au courant des modifications de certains statuts de l'Alliance. Avec l'ardeur et la conviction qu'on lui connaît pour la cause, Mlle Gourd a donné un compte-rendu du travail accompli par tous ceux qui se sont occupés de la question des prud'femmes. Puis, Mme Schreiber-Favre, avocate, a fait un exposé très clair, très documenté, du fonctionnement de la Chambre pénale pour l'enfance. Cette institution étant nouvelle, il y avait beaucoup à dire; Mme Schreiber a su nous donner un exemple en nous disant beaucoup dans le temps restreint qui lui était réservé pour cette causerie. L'auditoire s'est montré très intéressé.

Et nous allons recommencer une nouvelle législature! Th. P.

Section genevoise de la Croix-Rouge Suisse. — La Société genevoise des Dames de la Croix-Rouge, fondée en 1889, a vécu! Pour se conformer aux nouveaux règlements de la Croix-Rouge Suisse, les deux sociétés genevoises des dames et des messieurs de la Croix-Rouge ont fusionné complètement dans l'assemblée générale du 28 avril dernier; elles forment maintenant la *Section genevoise de la Croix-Rouge Suisse*, dirigée par un comité mixte. — L'assemblée générale de mardi avait à élire un président ou une présidente. C'est Mlle Alice Favre qui a été élue, à une très forte majorité. — La nouvelle société espère voir le nombre de ses membres (messieurs et dames), continuer à augmenter, car ses projets pour l'avenir sont nombreux, et son entrain toujours grandissant.

A. H.

La Clé des Champs. — Sous une coquette couverture artistiquement illustrée — pourquoi les rapports de nos différentes Associations ne sont-ils pas tous aussi agréables à l'œil que celui-ci? — cette société, fondée en 1912 par Mme Brunet-Lecomte, nous met au courant de son activité durant ces deux dernières années. Comme sa sœur vaudoise, à qui elle a emprunté son joli nom, elle a pour but d'offrir un séjour de campagne à un prix très réduit (1 fr. par jour) à des demoiselles de magasin, des employées de bureau, des ouvrières, etc. 30 jeunes filles en 1912, 65 en 1913 (la répartition par professions est particulièrement intéressante à consulter) ont habité la vieille et pittoresque maison de Tartegnin-sur-Rolle, et joui de mener une vie de vacances sur la terrasse ombragée. Malheureusement, la fin du bail, en 1914, obligera, dès l'année prochaine, la Clé des Champs à déménager, — pour employer une image un peu hardie! — Mme Brunet-Lecomte, Florissant, 1, Genève, donnera, soit aux souscripteurs, soit aux futures pensionnaires, tous les renseignements que l'on pourra désirer.

Nyon. — *Union des Femmes.* — Le travail pour recommander aux femmes l'assurance-maladie est maintenant bien organisé. Le 25 mars, la présidente du groupe de l'Union des Femmes avait convoqué chez elle une ou deux dames de chaque village du district pour leur parler de la nouvelle loi; elle leur a remis des brochures et des « leaflets » à distribuer, et leur a demandé de faire autour d'elle le plus de propagande possible. La question était encore peu connue, et a paru vivement intéresser les dames présentes, qui ont promis leur appui. — La Commission scolaire a prié le Comité de l'Union des Femmes de faire passer un examen aux élèves quittant